

MONOGRAPHIE – SUEDE

Remarque préliminaire : dans ce document, l'abréviation "CESCA" signifie "**Coopération Extérieure dans les Secteurs de la Culture et de l'Audiovisuel avec les pays tiers non membres de l'Union européenne/Espace économique européen et non candidats**". Cette abréviation prend ainsi en compte le périmètre géographique de l'étude qui exclut la coopération extérieure dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel des Etats membres de l'Union et des autres membres de l'EEE avec les autres Etats membres de l'UE/ EEE et les pays candidats à l'adhésion.

1 Synthèse

- ⇒ **Une coopération culturelle extérieure peu formalisée.** En Suède, la coopération extérieure dans les domaines de la culture et de l'audiovisuel est déléguée à des institutions culturelles publiques qui mènent leurs propres initiatives sur le plan international. Il n'y a pas de stratégie formalisée en matière de coopération culturelle internationale : aucune priorité n'est imposée aux acteurs culturels et les actions ne font pas l'objet d'une coordination officielle.
- ⇒ **Une action de coopération menée principalement par certains acteurs.** Les acteurs les plus importants sont le *Swedish Institute*¹ et SIDA (*Swedish International Development Authority*)², autorité suédoise chargée de la coopération bilatérale au développement et de la majeure partie de la coopération avec les pays de l'Europe centrale et orientale. SIDA a élaboré une politique pour son activité de coopération au développement en matière culturelle. Principal initiateur d'activités culturelles dans le cadre de la coopération au développement, il consacre chaque année environ 21 M€³ à des activités en matière culturelle et audiovisuelle, soit 2 % de son budget annuel qui s'élève à 1 milliard d'euros environ.
- ⇒ **Des attentes vis à vis de l'Union variables selon les acteurs.** Alors que les Ministères des Affaires étrangères et de la Culture semblent plutôt opposés à une action coordonnée au niveau communautaire pour la promotion culturelle à l'étranger, les institutions culturelles sont plutôt favorables à une action coordonnée des Etats membres en matière culturelle dans le cadre spécifique de l'aide au développement.

NB : une étude effectuée par le Ministère de la Culture est en cours pour identifier les acteurs de CESCA et à terme définir une stratégie coordonnée : la coopération extérieure en matière de culture et d'audiovisuel devient une priorité.

2 Mise en évidence des principales caractéristiques nationales en termes de coopération culturelle dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel

▪ Les acteurs et leurs missions

En Suède, la mise en œuvre concrète de la politique culturelle définie par le gouvernement et le Parlement est déléguée à des organismes et instituts culturels publics spécialisés par domaine. Le *Swedish National Council for Cultural Affairs*⁴, qui dépend du Ministère de la Culture, est ainsi chargé de l'application de la politique culturelle notamment par le biais de bourses et subventions attribuées aux organismes actifs dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique, des arts visuels, des musées et expositions, de la littérature et des

¹ Institut suédois

² Autorité suédoise de Développement

³ Source : *Facts and Figures 2002 Culture Sector. Sida – Division for media and culture. June 2003*

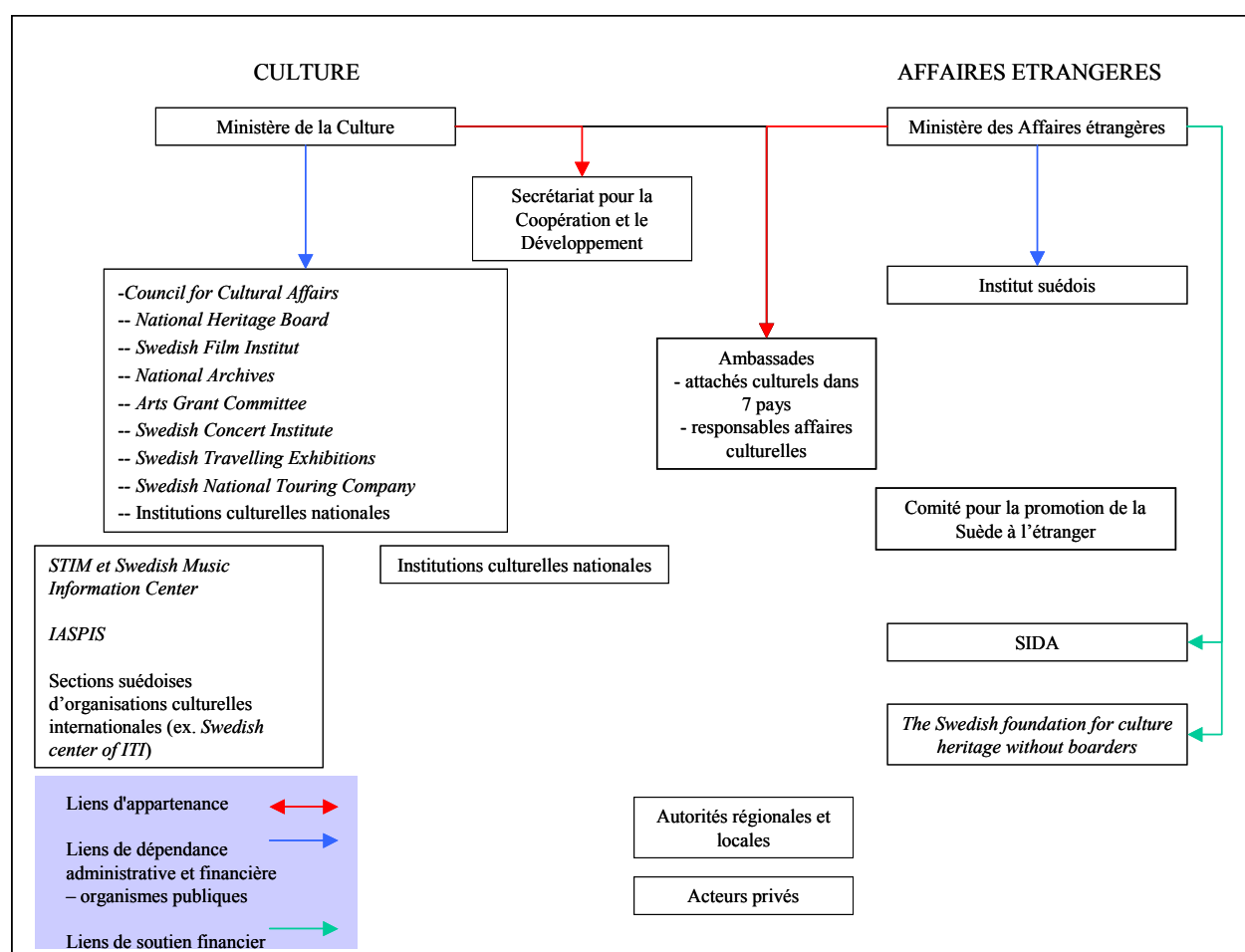
⁴ Conseil National pour les Affaires Culturelles

bibliothèques publiques. Il accorde notamment des bourses dans le cadre d'échanges culturels internationaux.

Les organismes et instituts culturels publics sont tenus de respecter les objectifs généraux de la politique culturelle mais sont libres de les décliner en objectifs plus spécifiques dans leur domaine d'intervention et de mettre en œuvre les actions correspondantes.

Un des objectifs de la politique culturelle nationale est la promotion des échanges internationaux et des rencontres entre cultures étrangères et culture suédoise. La mise en œuvre de cet objectif relève de la même organisation que celle des autres objectifs de la politique culturelle suédoise. Toutes les institutions culturelles publiques sont ainsi tenues, en théorie, de mettre en œuvre des actions sur le plan international.

Acteurs de coopération culturelle identifiés en Suède :



Les principaux acteurs en matière de CESCA sont à la fois politiques et opérationnels.

- Le **Ministère de la Culture** est chargé de la mise en œuvre de la politique culturelle et notamment de la supervision et de la coordination des institutions culturelles financées par l'État.

Le **Secrétariat pour la Coopération et le Développement** du Ministère de la Culture est chargé des relations internationales en matière culturelle et notamment de la représentation de la Suède au sein des organisations internationales : Union européenne, UNESCO, Conseil de l'Europe, *Nordic Council*, etc.

En outre, des **attachés culturels dans sept ambassades** dépendent du Ministère de la culture (depuis avril 2003).

- Le **Ministère des Affaires Etrangères**, essentiellement via le **Swedish Institute**, qui lui est directement rattaché, a aussi une action culturelle à l'international.
Son département des relations culturelles internationales supervise notamment les responsables culturels des ambassades (pour les ambassades qui n'ont pas d'attachés culturels), ainsi que deux centres culturels à l'étranger : Alexandrie et Paris.
Notons que la Suède dispose d'instituts de recherche sur les cultures anciennes à Rome, Athènes et Istanbul. Ces derniers dépendent du Ministère de l'Education.
- **SIDA, autorité suédoise chargée de la coopération bilatérale au développement et de la majeure partie de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale apparaît comme le principal acteur de CESCO**, même si la culture n'est qu'un élément de son action internationale. Elle est de plus en plus secondée par l'institution suédoise chargée de la préservation du patrimoine, le **National Heritage Board**⁵, qui lui apporte l'expertise dans le domaine de la conservation du patrimoine. Son action est notamment déterminée par des directives gouvernementales et le Ministère des Affaires étrangères.
- Le *Council for Promotion of Sweden abroad*⁶ est un forum de discussions stratégiques sur la représentation et la promotion de la Suède à l'étranger. Il a notamment pour objectif le soutien de projets visant à promouvoir la Suède en tant qu'acteur essentiel dans les domaines de l'architecture, de la forme et du design et comme « nation créative en matière culturelle »⁷.
- Le *Council for Cultural affairs*, qui dépend du Ministère de la Culture, est chargé de distribuer les subventions à certaines institutions culturelles. En matière de coopération internationale, il contribue notamment à financer certaines bourses dans le cadre d'échanges culturels internationaux et alloue des subventions aux sections suédoises d'organisations culturelles internationales. Le Conseil est appelé à un jour un rôle plus important à l'avenir.

▪ **Importance relative de la CESCO**

D'après les acteurs rencontrés, les activités de CESCO se multiplient depuis quelques années, notamment avec les pays d'Europe centrale et orientale et les ex-républiques soviétiques depuis le début des années 90.

Par ailleurs, la création du portail Internet « www.sweden.se » traduit cette volonté des autorités de développer les activités de promotion de la Suède à l'étranger.

Cependant, les moyens financiers accordés aux institutions culturelles ne sont pas affectés de façon précise à des activités de coopération extérieure. Leur utilisation reste à la discrétion des organismes : les activités de CESCO, certes en augmentation, représentent encore une très faible part de leur activité⁸.

▪ **Ressources financières et humaines mobilisées**

La faiblesse des moyens financiers et humains consacrés à la CESCO (en proportion des budgets globaux des acteurs et d'après leur perception) en est l'illustration.

Ainsi, au sein de chaque Ministère rencontré, entre 2 et 4 personnes sont dédiées aux affaires culturelles internationales.

A titre d'exemple, SIDA, principal initiateur d'activités culturelles dans le cadre de la coopération au développement, a un budget annuel global de 1 milliard d'euros environ. Il consacre chaque année autour de 21 millions d'euros (214 MSEK⁹) à des activités en matière culturelle et audiovisuelle, soit 2 % de son budget.

Il semble que les moyens consacrés à la CESCO avec les pays d'Europe centrale et orientale ont augmenté dans les dix dernières années. En revanche, les ressources seraient restées stables dans les autres échanges.

⁵ Comité pour la Conservation du Patrimoine

⁶ Comité pour la promotion de la Suède à l'étranger

⁷ d'après un responsable au Ministère des Affaires Etrangères

⁸ d'après les acteurs interrogés

⁹ source : *Facts & Figures 2002 Culture Sector - Sida. June 2003. Division for media and culture*

▪ **Priorités stratégiques**

Il n'existe pas en Suède de véritable stratégie formalisée en matière de CESCO, dans la mesure où il n'y a pas d'objectifs prioritaires ou de lignes directrices imposées aux acteurs de CESCO : les actions relèvent d'initiatives individuelles prises par les institutions culturelles ou par les ambassades, chacune dans leur domaine. Il n'existe pas non plus d'orientations stratégiques précises à plus long terme émanant des autorités administratives.

Cependant, la promotion des échanges culturels internationaux et des rencontres entre cultures étrangères et culture suédoise est un des objectifs de la politique culturelle suédoise (point n°7).

En outre, la politique étrangère définit quelques directives et priorités générales en matière de CESCO qui servent ses intérêts. De façon générale, si la Suède entretient des relations étrangères et commerciales avec un tiers, celles-ci s'accompagnent de relations autour de la culture. En matière de politique étrangère, des raisons historiques expliquent le caractère très développé des relations avec les Etats baltes, la Russie et les pays nordiques notamment.

Ensuite, le gouvernement suédois considère de plus en plus la culture comme un objectif en soi, au service du développement, et lui attribue ainsi une place spéciale dans la coopération au développement. Les relations avec l'Afrique et l'Amérique latine, essentiellement conduites par SIDA, sont de plus en plus développées.

Remarque : le Ministère de la Culture mène actuellement une étude sur les acteurs culturels de la coopération extérieure en Suède qui a précisément pour objectif la définition d'une réelle stratégie et la précision des composantes d'une éventuelle « diplomatie culturelle ». Il s'agit de « penser plus stratégique », de définir concrètement ce qu'on entend par la promotion de la Suède comme « nation créative en matière culturelle » (concept qui donne lieu pour l'instant à des interprétations très larges), de déterminer des lignes directrices précises et d'adapter le rôle des structures aux nouveaux modes de communication internationale.

L'étude doit ainsi définir les besoins en Suède et la demande des pays tiers, évaluer les impacts attendus pour la Suède d'un développement des échanges culturels internationaux et déterminer les moyens à mettre en œuvre (partage des responsabilités, compétences, financements, types d'actions, augmentation des activités à l'international des institutions culturelles, etc.).

L'étude s'attache aussi à évaluer les moyens financiers dédiés à la CESCO, exercice difficile étant donné l'absence de comptabilité analytique et de budgets propres à la coopération culturelle extérieure.

Elle analyse enfin la prise en compte par les ambassades de la culture en tant que sujet politique à part entière, compte tenu des ressources limitées dont elles disposent et de la réduction des effectifs à laquelle elles font face. Les rôles et le statut des attachés culturels seront aussi précisés. Elle clarifie ainsi l'équilibre entre politique étrangère et politique culturelle à l'étranger.

En dépit de l'absence d'une stratégie formalisée, les orientations stratégiques présentées précédemment sont établies par plusieurs acteurs et en fonction de différents critères.

Le gouvernement et le Parlement définissent la politique culturelle et le Ministère des Affaires étrangères oriente certaines activités de CESCO.

Les critères de définition des activités sont multiples :

- pour le Ministère des Affaires étrangères, la politique étrangère peut présider aux relations culturelles internationales (partenaires commerciaux, pays dont il faut attirer l'attention sur la Suède, pays ayant des marchés émergents, pays qui ont un héritage historique commun avec la Suède, etc.) ;
- pour certains acteurs opérationnels, les attentes des pays tiers constituent les critères de définition des actions.

Les attentes en termes d'aide au développement et de transfert de compétences et de savoir-faire spécifiques sont fortement prises en compte par SIDA ou le *National Heritage Board*. Celles des pays d'Europe centrale et orientale sont fortement prises en compte par l'ensemble des institutions culturelles et plus particulièrement le *Swedish Institute*.

▪ **Modes et types d'intervention**

Concrètement, ces activités de CESCO sont mises en œuvre par les institutions culturelles suédoises financées par les autorités publiques. Ces institutions travaillent en partenariat avec des correspondants suédois dans les pays tiers : 7 ambassades disposent d'un attaché culturel et toutes les autres ont une personne responsable des affaires culturelles. Notons que SIDA par exemple travaille toujours en partenariat avec les autorités locales dans les pays tiers ainsi qu'avec des experts indépendants.

Ainsi, l'administration centrale n'a pas de programme spécifique de CESCO, ni d'accords culturels bilatéraux (les décideurs considèrent que ce mode d'encadrement de la coopération est dépassé et inutile). En revanche, les instituts culturels mettent leurs actions en œuvre dans le cadre de programmes et/ou d'actions en fonction des opportunités et de la spécificité des projets soutenus. Les types d'intervention sont donc multiples et adaptés à chaque demande de pays tiers.

Il n'y a pas non plus de domaines d'intervention prioritaire. Cependant, d'après les acteurs interrogés, le design et la musique populaire suédoise apparaissent comme les deux domaines les plus présents à l'international.

Les actions de CESCO font parfois l'objet d'une coordination avec d'autres Etats membres. Les relations culturelles sont relativement développées avec les autres pays nordiques (Finlande, Danemark, Norvège, Islande) et ont donné lieu à des actions conjointes à l'international. Ainsi, par exemple, cinq pays nordiques auront un pavillon commun à l'exposition universelle de Tokyo en 2008, géré par une équipe commune et prévu autour d'un thème commun : l'environnement.

▪ **Visibilité de la CESCO et informations disponibles**

En dépit des faibles budgets consacrés à la CESCO et de l'absence de stratégie de mise en œuvre, les acteurs estiment les activités de coopération extérieure relativement visibles auprès du grand public.

▪ **Lien avec les organisations internationales**

Sur le plan international, le Ministère de la Culture représente le pays au sein des organisations internationales : UNESCO, Conseil de l'Europe, etc.

La Suède fait aussi partie de l'*Ars Baltica*, exemple de coopération transnationale développée (Cf. présentation dans la monographie de la Finlande).

▪ **Attentes à l'égard de l'Union européenne**

Les attentes vis à vis des institutions européennes sont très hétérogènes d'un acteur à l'autre.

Certains interlocuteurs envisagent un programme européen "parapluie" pouvant intégrer :

1. un diagnostic des situations et une identification des besoins (analyse des situations régionales - institutions et infrastructures existantes, compétences -) pour déterminer les possibilités d'action ;
2. un soutien à des projets communs à différents Etats membres dans une région donnée (dans plusieurs pays tiers en même temps), partant du principe qu'un projet concernant plusieurs pays tiers à la fois permettra la rencontre des acteurs et des échanges de compétences ;
3. un soutien à des projets transversaux culture / éducation / formation ;
4. un soutien à des projets prévoyant un apprentissage réciproque Etats membres / pays tiers.

Pour d'autres interlocuteurs, le cinéma est le seul domaine dans lequel l'Union peut avoir vocation à intervenir.

En revanche, pour certains décideurs, une stratégie européenne en matière de CESCOA serait absolument inenvisageable. Il n'y aurait aucun intérêt à monter des projets culturels européens, compte tenu du peu de points communs existants entre les cultures nationales. La Suède doit continuer à promouvoir elle-même sa culture. Les tentatives de coopération entre pays nordiques sont vécues comme difficiles à mettre en œuvre en dépit du passé commun.

En revanche, pour d'autres acteurs, une stratégie dans le cadre de l'aide au développement est vivement souhaitée : si la coopération culturelle est dans l'intérêt du pays tiers et dans un objectif de clarté et d'efficacité des actions, une coordination des interlocuteurs, des actions et des compétences est souhaitée.

Finalement, plutôt qu'une stratégie européenne qui envisagerait précisément une coopération entre cultures européennes, il s'agirait plutôt de définir une "stratégie globale". Elle insisterait sur la diversité culturelle et instituerait des priorités et principes généraux. Elle pourrait notamment rappeler le rôle de la culture dans le développement, l'importance de la protection des cultures nationales, etc.

3 Présentation des principaux acteurs identifiés

3.1 Ministère de la Culture

▪ Statut juridique

Le Ministère de la Culture est une administration de l'Etat.

▪ Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

Le Ministère de la Culture est en charge de tous les domaines culturels : les arts, le patrimoine culturel et les médias. Il est en partie composé de deux divisions (la Division Culturelle et de la Division Média) et du Secrétariat à la Coordination et au Développement.

Le Ministère est aussi responsable de 25 agences gouvernementales, de 40 institutions et fondations et de 4 entreprises détenues par l'Etat.

Depuis avril 2003, 7 attachés culturels dans des ambassades dépendent du Ministère de la Culture : Riga, Moscou, Berlin, Londres, Washington, Varsovie, Pékin.

▪ Missions et compétences générales

Le gouvernement détermine les objectifs, les lignes stratégiques et allouent des ressources aux agences et institutions. Le Ministère a un rôle de décideur et délègue les fonctions opérationnelles.

Les Divisions préparent les dossiers pour le gouvernement, l'aident dans ses prises de décision et travaillent aussi avec les agences et institutions culturelles nationales. Les questions globales sont traitées par le Secrétariat à la Coordination et au Développement.

▪ Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie

Le Ministère n'a pas de compétences spécifiques en matière de CESCO. Il définit les grandes lignes politiques à suivre par les acteurs culturels (institutions et agences nationales). Les orientations présentées par le gouvernement sont :

- la promotion de la diversité culturelle en réaction contre les effets négatifs de la commercialisation,
- la promotion des échanges culturels et des rencontres entre différentes cultures.

▪ Mode, types d'intervention et procédures

Le Ministère de la Culture déléguant entièrement son action culturelle, son mode d'intervention est limité aux propositions. Le gouvernement suggère des lignes politiques avec les budgets afférents, remet au parlement les rapports et enquêtes engagées, etc. Une fois les lignes politiques acceptées par le parlement, le Ministère définit les objectifs et les tâches de chaque autorité culturelle qu'il contrôle. Il donne à chacune d'entre elle une enveloppe globale. La ventilation des allocations aux acteurs culturels est alors à la charge des autorités culturelles.

▪ Domaines d'intervention prioritaires et

L'Agenda Culturel 2003 – 2006 fait ressortir quelques axes prioritaires qui sont :

- les musées qui seront rendus gratuits,
- l'architecture et le design, deux domaines de très bonne réputation internationale.

▪ Pays tiers prioritaires

L'action européenne est marquée. Aucun pays tiers n'apparaît comme prioritaire.

En conclusion, le Ministère de la Culture, en tant que tel, est un décideur politique, et non un acteur culturel. L'activité de coopération culturelle est déléguée et concrètement menée par les autorités publiques et les organismes culturels opérationnels.

3.2 *Secrétariat à la Coordination et au Développement*

▪ **Statut juridique**

Le Secrétariat à la Coopération et au Développement est une division du Ministère de la Culture, administration centrale

▪ **Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions**

Le Secrétariat dépend du Ministère, et travaille en lien avec les organisations culturelles.

▪ **Missions et compétences générales**

Le Secrétariat est en charge de la coordination et du développement d'actions correspondantes aux lignes dictées par le gouvernement. Il intervient au niveau de la gestion, du planning, du budget et de l'information.

▪ **Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie**

En matière extérieure, le Secrétariat à la Coordination et au Développement est chargé notamment des relations avec l'Union européenne, de la coopération avec les pays nordiques et avec les pays baltes et de la représentation de la Suède à l'UNESCO et au Conseil de l'Europe.

▪ **Domaines d'intervention prioritaires**

Le Secrétariat n'a pas de domaine d'intervention privilégié et n'impose pas de domaines d'intervention prioritaires.

▪ **Pays tiers prioritaires**

Le Secrétariat à la Coordination et au Développement ne définit pas de pays tiers prioritaires pour l'action des organismes qu'il finance.

▪ **Partenaires dans la mise en oeuvre**

Sur les questions de CESCO, le Secrétariat travaille en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères.

▪ **Modalités de suivi et/ou évaluation de la structure**

Les institutions culturelles sont tenues de présenter un rapport annuel, mais aucune obligation d'affectation budgétaire ne leur est fixée.

▪ **Moyens humains et financiers**

Personne n'est spécifiquement responsable de la CESCO au sein du Ministère de la Culture. Quatre personnes travaillent néanmoins sur les affaires internationales au sein du Secrétariat à la Coopération et au Développement. Ce dernier se compose au total de 17 personnes. D'autre part, le Ministère n'a pas de ligne budgétaire affectée spécialement aux activités de CESCO.

3.3 *Swedish National Council for Cultural Affairs*¹⁰

▪ **Statut juridique**

Le *Swedish National Council for Cultural Affairs* dépend du Ministère de la Culture.

▪ **Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions**

Le *Swedish National Council for Cultural Affairs* est une institution culturelle déléguée. Elle est dirigée par un Conseil d'administration désigné par le gouvernement.

▪ **Missions et compétences générales**

Il a été créé en 1974 et est chargé de la mise en oeuvre de la politique culturelle nationale.

Ses objectifs sont :

- la promotion artistique, la promotion du patrimoine culturel, des musées et des bibliothèques,
- le développement des relations entre les niveaux national, régional et municipal pour sauvegarder une politique culturelle nationale, promouvoir la diversité culturelle et assurer une distribution géographique équitable des activités culturelles,
- la garantie que les aspects culturels sont pris en compte dans les autres domaines,
- la promotion de la politique culturelle et l'amélioration de son suivi, de son évaluation pour augmenter et disséminer les connaissances en matière culturelle.

Concrètement, elle est chargée :

- d'évaluer les efforts du gouvernement et de lui fournir des données ayant pour objectif d'orienter les décisions budgétaires en matière culturelle,
- d'octroyer des subventions,
- de publier des rapports, statistiques, guides, etc,
- de soutenir la recherche en matière de politique culturelle, en coopération avec les institutions d'enseignement supérieur, les universités et autres organismes de recherche dans ce secteur.

▪ **Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie**

Le *Swedish National Council for Cultural Affairs* est chargé de distribuer les subventions à certaines institutions culturelles intervenant dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique, des arts visuels, des musées, de la littérature et des bibliothèques publiques. Il octroie notamment certaines bourses dans le cadre d'échanges culturels internationaux.

Il ne définit pas de stratégie propre.

▪ **Modes, types d'intervention et procédures**

Par délégation du Ministère de la Culture, le *Swedish National Council for Cultural Affairs* octroie des subventions publiques à des institutions, organisations et groupes (et non directement à des individus), dont les projets sont de type échanges culturels, tournées d'artistes ou participation à des conférences internationales.

Selon les domaines, les dossiers de demande doivent satisfaire aux conditions posées par le Conseil. Des exigences en termes de qualité et de respect des objectifs de la politique culturelle sont requises. Par exemple, en matière de CESCO, deux types de bourses peuvent être alloués :

- bourses pour le développement culturel : ces subventions s'adressent aux institutions culturelles, aux organisations, aux municipalités, etc. « Les projets soumis doivent être

¹⁰ Conseil National aux Affaires Culturelles

« d'intérêt public » et doit pouvoir servir de modèle pour les autres. Les projets doivent être innovants et doivent présenter de nouvelles façons de travail afin de développer l'audience »¹¹ ;

- bourses pour les échanges culturels internationaux : les subventions concernent à la fois des échanges à but professionnel (par exemple, pour acquérir de nouvelles compétences) et les visites à l'étranger (par exemple, pour les groupes participant aux conférences internationales).

Pour des subventions spécifiques, le dossier de demandes de subvention doit être déposé deux mois avant le début du projet et contenir une description détaillée du projet et un budget prévisionnel.

- **Domaines d'intervention prioritaires**

Il n'y a pas de domaine d'intervention privilégié et le *Swedish National Council for Cultural Affairs* n'impose pas de domaines d'intervention prioritaires : les allocations concernent les musées, les bibliothèques, les théâtres et les institutions musicales.

- **Pays tiers prioritaires**

Le *Swedish National Council for Cultural Affairs* n'a pas vocation à définir des pays tiers prioritaires.

- **Partenaires dans la mise en œuvre**

na¹²

- **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

Le suivi est fait notamment par l'intermédiaire du Conseil d'administration, nommé par le gouvernement.

- **Moyens humains**

La structure compte 60 personnes. Aucune n'est responsable de la CESCA.

- **Moyens financiers**

En 2001, le budget affecté à la politique culturelle (budget dont le *Swedish National Council for Cultural Affairs* a la charge) est de 100 M€.

¹¹ Source : site Internet du Conseil National aux Affaires Culturelles

¹² non applicable

3.4 *Ministère des Affaires Etrangères - Département Presse, Information et Affaires Culturelles*

▪ **Statut juridique**

Le département Presse, Information et Affaires Culturelles fait partie du Ministère des Affaires Etrangères, administration centrale.

▪ **Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions**

Le *Swedish Institute* dépend du Ministère des Affaires Etrangères, ainsi que les responsables culturels des ambassades (qui ne sont pas "attachés culturels").
Le Ministère finance aussi l'organisation SIDA.

▪ **Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie**

Le Ministère des Affaires Etrangères fixe des priorités géographiques en matière culturelle, en phase avec les intérêts économiques et politiques de la Suède.
Il détermine en partie la tâche des ambassades en matière culturelle et oriente l'action du *Swedish Institute*.

▪ **Modes, types d'intervention et procédures**

Le Ministère des Affaires Etrangères n'intervient pas directement dans des actions de CESCO. Via le *Council for Promotion of Sweden abroad*¹³, il octroie des subventions.
Pour obtenir un financement du *Council for Promotion of Sweden abroad*, un projet doit montrer un intérêt pour au moins deux partenaires du Comité de sélection. Le Comité se réunit 4 fois par an.

▪ **Domaines d'intervention prioritaires**

Il n'a pas de domaines d'intervention prioritaires.

▪ **Pays tiers prioritaires**

Pour le Ministère des Affaires Etrangères, sont prioritaires en matière de politique étrangère et donc également en matière culturelle :

- les pays d'Amérique du Nord, en tant que partenaires commerciaux importants et potentiels investisseurs en Suède,
- les Etats membres et pays d'Europe centrale et orientale pour des raisons historiques et de proximité,
- la Chine et le Japon, en tant que marchés en forte croissance sur lesquels les entreprises suédoises sont présentes.

▪ **Partenaires dans la mise en oeuvre**

La Suède est très impliquée dans les organisations internationales que sont l'*Ars baltica* et le *Nordic Council*.

▪ **Moyens humains**

Deux personnes sont responsables des affaires culturelles internationales.

▪ **Moyens financiers**

Le *Council for Promotion of Sweden abroad* dispose d'un budget de 200 K€ par an.

¹³ Comité de Promotion de la Suède

3.5 *Swedish Institute*¹⁴

▪ **Statut juridique**

Le *Swedish Institute* est un organisme public.

▪ **Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions**

Le Conseil d'administration de l'Institut, constitué de représentants de divers secteurs de la société, est nommé par le gouvernement.

L'Institut est financé par le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de la Culture, le Ministère de l'Education et des Sciences et SIDA (Cf. présentation de SIDA ci-dessous).

▪ **Missions et compétences générales**

L'Institut est chargé de faire connaître la Suède à l'étranger et d'encourager les échanges avec les autres pays dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la recherche et de la vie sociale en général.

Il joue également un rôle dans l'aide internationale au développement et dans la coopération avec l'Europe centrale et orientale.

Une grande partie de ses actions a lieu en collaboration avec les représentations suédoises à l'étranger.

▪ **Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie**

La promotion de la culture suédoise à l'étranger fait partie des missions de l'Institut.

L'Institut a ainsi notamment pour mission de mettre en contact et d'encourager les relations entre professionnels de la culture, organisations et institutions de Suède et d'autres pays. Il soutient les échanges de personnes, d'idées et d'expériences.

A ce sujet, l'appui au développement de la démocratie dans les pays d'Europe centrale et orientale a tenu une place privilégiée. Les relations avec ces pays et les républiques d'ex-URSS sont particulièrement développées.

Plus spécifiquement, l'Institut encourage la littérature suédoise, soutient l'enseignement de la langue et des études suédoises dans les établissements d'enseignement supérieur.

L'Institut suit les priorités définies par le Ministère des Affaires Etrangères, mais n'a pas de stratégie formalisée qui encadre ses activités de CESCO.

▪ **Modes, types d'intervention et procédures**

L'Institut intervient sous différentes formes :

- il organise, parraine ou participe à des manifestations internationales visant à susciter un intérêt pour la Suède : l'accent est de plus en plus mis sur les initiatives concertées associant expositions, séminaires et événements culturels,
- il subventionne la traduction pour encourager la littérature suédoise à l'étranger,
- il tient des archives cinématographiques (250 films en version étrangère) destinées à des projections non commerciales, notamment dans le cadre de festivals,
- il organise des conférences et des stages pour ceux qui enseignent ou apprennent le suédois à l'étranger,
- il soutient des échanges culturels internationaux en mettant en contact professionnels de la culture, organisations et institutions de Suède et d'autres pays et contribue ainsi financièrement à diverses formes d'échanges culturels,
- il favorise aussi les échanges d'idées et d'expériences sur des questions sociales et culturelles sous forme de séminaires et de conférences, et il organise chaque année plus

¹⁴ Institut suédois

de 250 visites d'études d'experts étrangers en Suède dans différents secteurs de la société.

Pour bénéficier des aides que pourvoit le *Swedish Institute*, des formulaires de demandes doivent être remplis. Pour les projets souples tels que des échanges culturels, certains sont accessibles en ligne, et à retourner au service compétent.

▪ **Domaines d'intervention prioritaires**

L'Institut n'a pas de domaine d'intervention privilégié. Il soutient notamment les échanges culturels dans les domaines de la danse, de la musique, du théâtre, de l'architecture, du design, des arts et de l'artisanat.

▪ **Pays tiers prioritaires**

Les activités du *Swedish Institute*, dans le cadre du soutien au développement de la démocratie en Europe centrale et de l'Est, ont été particulièrement développées avec les pays baltes et la Pologne. Aujourd'hui, la priorité est donnée à la Russie, et plus récemment avec l'Ukraine et la Biélorussie, la Bulgarie et la Roumanie.

Les actions entreprises par l'Institut prennent en compte les attentes de ces pays, notamment en termes de transfert de compétences (dans le domaine de la gestion des musées par exemple).

▪ **Partenaires dans la mise en oeuvre**

Une grande partie des activités de l'Institut est conduite en collaboration avec les ambassades et consulats de Suède du monde entier.

L'Institut travaille aussi en étroite collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères, le *Swedish Trade Council*, le *Swedish Travel and Tourism Council* et l'*Invest in Sweden Agency*.

▪ **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

L'Institut dépend du Ministère des Affaires Etrangères.

▪ **Moyens humains**

La structure compte une centaine de personnes, toutes dédiées à la promotion de la Suède à l'international, via la culture ou la promotion de la langue.

▪ **Moyens financiers**

Le budget de l'Institut s'élève à 18,5¹⁵ millions d'euros en 2002.

Le *Swedish Institute* a trois programmes principaux dans le domaine des échanges culturels. Ces programmes font l'objet d'adaptation et d'ajustement d'une année sur l'autre, en fonction de la politique étrangère :

- Programme de promotion de la culture suédoise à l'étranger
Budget 2003 : 1,28 M€
Nombre d'actions soutenues en 2002 : 216
- Programme d'échanges culturels avec l'Europe centrale et orientale (aide à la démocratisation)
Budget 2003 : 1,4 M€
Nombre d'actions soutenues en 2002 : 332
- Programme d'échanges culturels avec les pays en voie de développement.
Budget 2003 : 1,26 M€
Nombre d'actions soutenues en 2002 : 238

¹⁵ source : site Internet du *Swedish Institute*

▪ **Exemples :**

- **Projections cinématographiques:** de 1997 à 2001, plus de 3 500 projections de films suédois ont eu lieu dans 84 pays, en collaboration avec les institutions culturelles, cinémathèques, universités ou autres organisations de pays étrangers. Sur une période de cinq ans, les semaines du film suédois, les festivals de film, et autres événements cinématographiques ont rassemblé plus de 50 000 personnes. Les lieux de projection sont souvent choisis pour être ceux où la présence du cinéma suédois est particulièrement faible. Ainsi, il y a eu 6 projections au Bangladesh, 10 en Ethiopie, 16 aux Philippines, 46 au Guatemala et 39 en Malaisie ; sans compter les 152 aux Etats-Unis, et 115 au Canada.

- Pour faciliter les échanges entre la Suède et le Moyen Orient, le *Swedish Institute* avait conçu, en 1996, un projet de dialogue. Celui ci a permis à des auteurs et des artistes de venir de différents pays du Golfe pour rencontrer leurs homologues suédois à Damas. Venus de Jordanie, Liban, Syrie, et de Suède, 12 participants se sont retrouvés afin de s’entretenir au sujet de l’influence de l’environnement culturel. Cette rencontre a incité les participants à approfondir leurs connaissances culturelles sur les pays arabes et sur la Suède¹⁶.

¹⁶ Source : plaquette de présentation du SI

3.6 SIDA - Swedish International Development Authority - Autorité suédoise de développement

▪ Statut juridique

SIDA est l'autorité suédoise chargée de la coopération bilatérale au développement et de la majeure partie de la coopération avec les pays de l'Europe centrale et orientale.

▪ Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

SIDA est financé par les Ministères des Affaires Etrangères, de la Culture et de l'Education ainsi que par des fonds privés.

▪ Missions et compétences générales

SIDA a une mission de coopération en matière de développement. Elle poursuit les objectifs nationaux en la matière et a mis au point quatre programmes d'action :

1. réduction de la pauvreté
2. justice et paix
3. femmes et hommes
4. protection de l'environnement

▪ Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie

Les objectifs du soutien aux actions culturelles et aux médias sont :

- de développer la diversité culturelle,
- d'assurer un développement durable basé sur les Droits de l'Homme.

Le soutien aux actions culturelles est considéré comme une partie stratégique de la coopération au développement et est basé sur un dialogue permanent avec les gouvernements. La culture est considérée comme instrument au service de la liberté d'expression et du développement de la créativité au sein d'une société.

Pour chaque domaine, SIDA définit des objectifs spécifiques.

Globalement, SIDA :

- soutient des activités dans les domaines de la culture et des médias,
- participe à des études, recherches et débats sur le rôle de la culture et de la politique culturelle dans le développement économique et social,
- a pour ambition de rendre la culture plus visible dans la coopération au développement et de participer à la mise au point de méthodes de coopération en la matière.

▪ Modes, types d'intervention et procédures

SIDA intervient via des programmes d'aide au développement ayant une composante culturelle. Ils sont soit régionaux (plusieurs pays), soit globaux (plusieurs domaines).

SIDA intervient dans tous les domaines, sous différentes formes.

- Conservation du patrimoine : assistance technique, formation, échange d'expériences (notamment en matière de gestion des musées) - en partenariat avec le *National Heritage Board* - , participation à des événements internationaux (soutien financier), envoi d'experts.
- Littérature : travail conjoint avec des écrivains, des éditeurs, des distributeurs ; soutien à des campagnes de sensibilisation à la lecture, soutien de bibliothèques, etc. La coopération régionale est souvent privilégiée.
- Arts du spectacle : soutien aux amateurs et aux professionnels, en zones rurales et urbaines. La priorité est donnée aux enfants et aux jeunes.

- Arts visuels : formation et développement de supports de formation
- Media : formation de journalistes, d'éditeurs, de producteurs ; soutien au développement de réseaux et du travail en coopération aux niveaux régional, national et international, promotion de la liberté d'expression et de la liberté de la presse.
- De façon transversale : soutien à des centres culturels pour enfants et adolescents, à des échanges entre professionnels suédois et de pays en voie de développement (participation financière de SIDA aux activités du *Swedish Institute* et des ambassades en la matière).

Tous les projets sont mis en œuvre suite à une demande formalisée des pays tiers.

▪ **Domaines d'intervention prioritaires**

Cf. ci-dessus

Les financements SIDA¹⁷ se répartissent de la façon suivante :

- Conservation du patrimoine : 20 %
- Programmes pluridisciplinaires : 9 %
- Littérature : 13 %
- Arts du spectacle : 17 %
- Arts visuels : 2 %
- Media : 38 %

▪ **Pays tiers prioritaires**

Les actions de coopération avec l'Afrique et l'Amérique centrale sont particulièrement développées tandis qu'elles ont commencé à se développer avec l'Asie en 2002.

Les financements SIDA se répartissent de la façon suivante¹⁸ :

- Afrique : 40 %. Sont notamment concernés : Tanzanie, Zimbabwe, Mozambique, Afrique du Sud.
- Asie : 26 % : notamment au Vietnam.
- Amérique latine : 3 %. Sont notamment concernés : El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua.
- Europe : 18 %. Sont notamment concernés : Israël et les territoires palestiniens.
- Global : 13 %.

▪ **Partenaires dans la mise en oeuvre**

Les programmes sont mis en œuvre en partenariat avec le Ministère de la Culture, certaines ONGs et institutions culturelles, des producteurs, des réseaux régionaux de pays tiers ainsi qu'avec des partenaires de SIDA en Suède.

▪ **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

L'activité de la structure est suivie par ses financeurs publics : Ministère des Affaires Etrangères et Ministère de la Culture.

▪ **Moyens humains et financiers**

La structure compte 600 personnes en Suède et 100 à l'étranger.

Le budget 2002 de SIDA s'élève à 1 070 M€. 2 % sont consacrés à des activités culturelles et audiovisuelles, soit 21,4 M€¹⁹.

¹⁷ Source : *Facts and Figures 2002 Culture Sector. Sida – Division for media and culture. June 2003*

¹⁸ Idem

¹⁹ Idem

- **Exemples**

En 2002, un programme de coopération intitulé « Afrique 2009 » a été lancé entre des troupes de théâtre suédoises et des troupes d'Afrique de l'Est. Ce programme concerne 44 pays au total.

3.7 *National Heritage Board*²⁰

- **Statut juridique**

Le *National Heritage Board* est une institution culturelle financée par l'Etat.

- **Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions**

Elle est financée par le Ministère de la Culture qui nomme son directeur général.

- **Missions et compétences générales**

Le *National Heritage Board* est responsable des monuments historiques et des sites archéologiques en Suède et constitue un appui au gouvernement sur les questions d'urbanisme et de développement durable.

- **Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie**

Le *National Heritage Board* n'a jusqu'à présent pas de réelle mission en matière de CESCO. Il a pourtant vocation à étendre le rôle joué sur le plan national à des projets de dimension internationale.

Le *National Heritage Board* constitue souvent le support "culture" des missions et programmes gérés par SIDA.

Jusqu'en 2002, le *National Heritage Board* envoyait ses propres experts participer à la mise en oeuvre des programmes de SIDA. De plus en plus, il voudrait se poser en expert sur la gestion et l'organisation de l'aspect culturel des programmes SIDA en assurant par exemple leur contrôle qualité.

- **Modes, types d'intervention et procédures**

Il apporte son soutien à des institutions homologues dans les pays tiers, via des transferts de compétences, notamment en matière d'organisation du travail. Il dispense par ailleurs des formations à l'utilisation de matériaux traditionnels (notamment en matière de restauration de patrimoine).

Les activités internationales de l'organisme suivent les priorités ponctuelles du gouvernement ou sont fonctions des opportunités offertes par SIDA notamment.

- **Domaines d'intervention prioritaires**

Le *National Heritage Board* intervient dans les domaines de la conservation du patrimoine, de la gestion des musées et de l'habitat.

- **Pays tiers prioritaires**

Les relations sont particulièrement développées avec l'Afrique (dans le cadre des programmes initiés par SIDA).

- **Partenaires dans la mise en oeuvre**

Le *National Heritage Board* entretient des relations étroites avec SIDA pour l'envoi d'experts dans les pays tiers en réponse à leurs sollicitations. Le gouvernement encourage précisément la coopération entre ces deux organismes.

Par ailleurs, des experts partent bénévolement travailler pour l'ONG *Cultural heritage foundation without boarder*²¹, active dans les Balkans.

²⁰ Comité pour la Conservation du Patrimoine

²¹ Fondation suédoise pour l'héritage culturel sans frontières

- **Modalités de suivi et/ou d'évaluation**

Le suivi est fait notamment par l'intermédiaire du Conseil d'administration, nommé par le gouvernement. Un rapport d'activité annuel est remis au Ministère de la culture.

- **Moyens humains**

La structure compte 200 personnes (hors bureaux d'archéologie à l'étranger). Deux interviennent en matière de CESCO, l'une financée sur le budget propre de la structure, la seconde par des ressources externes.

Toutes les activités de CESCO font l'objet de financements extérieurs : Etat (par exemple pour les actions avec les pays baltes), SIDA, *Nordic Council*, etc.

- **Moyens financiers**

Le budget annuel s'élève à 17²² M€ ; environ 23 K€ (estimation effectuée sur la base d'une personne à temps plein) sont consacrés à la coopération extérieure, soit 0,14% du budget.

²² source : entretien au *National Heritage Board*

4 Autres acteurs identifiés

- **The Arts Grant Committee**²³

Il soutient le travail d'artistes professionnels et leur activité à l'international par l'octroi de bourses et, parallèlement, suit les situations sociales et financières des artistes suédois. Ses activités sont financées par le gouvernement suédois. Des fonds sont spécialement alloués pour les échanges culturels étrangers entre artistes. Le Comité traite 7 000 candidatures par an, dont 4 000 sont redirigées vers le *Visual Arts Fund*²⁴. En 2001, le Comité a attribué plus de 11 M€ de subventions financières à différents artistes.

Toutefois, la distinction n'est pas faite entre pays membres et pays tiers. Le *Visual Arts Fund* accorde des aides dans les cas d'études ou de longues périodes de travail à l'étranger, ainsi que pour des actions de coopération. La part des aides de l'IASPIS n'est pas négligeable non plus. (cf présentation ci après). Les subventions à l'international diffèrent d'un domaine artistique à l'autre. Elles peuvent être destinées à financer une période d'étude, une exposition à l'étranger, la participation à une tournée théâtrale ou à un festival, ou encore intervenir dans le cadre d'un programme d'échange culturel en Suède et l'invitation d'artistes étrangers. Dans le domaine musical, des aides sont allouées pour permettre aux artistes de participer à des festivals ou des ateliers de travail, ou encore pour inviter des artistes étrangers à venir en Suède. Les danseurs reçoivent également des subventions pour faciliter leurs déplacements dans des pays étrangers (en moyenne 15 K€ par an).

- **The Swedish Concert Institute**²⁵

Cette organisation gouvernementale à but non lucrative organise des festivals et des tournées de musique classique, de jazz et musique folk en collaboration avec d'autres pays, en Suède et à l'étranger. Elle contribue aussi au développement de la vie musicale suédoise en organisant des activités musicales pour les enfants et les jeunes. L'institut s'occupe également de promouvoir la musique suédoise, ses artistes et ses compositeurs et ce, en cultivant des contacts internationaux privilégiés.

- **The Swedish Film Institute**²⁶

The Swedish Film Institute a été fondé en 1963. Il soutient la production, la distribution et la visualisation de films, collecte et restaure les films et le matériel cinématographique anciens, et est responsable de la diffusion du savoir-faire et de la culture « *Swedish movie* » à l'international.²⁷

Le principal objectif qui structure l'action de l'institut est la participation au rayonnement du pays à l'international. Les raisons principales qui justifient son recours à la coopération extérieure sont l'aide au développement et la possibilité de bénéficier d'apports financiers supplémentaires. A ce jour, son objectif principal en matière de coopération culturelle extérieure concerne l'échange et la promotion internationale. Jusqu'à maintenant, ses actions ont essentiellement été entreprises sur l'initiative d'acteurs de pays tiers. Les zones géographiques concernées sont la Nouvelle Zélande, les Philippines et la région du Golfe²⁸.

L'Institut compte 140 personnes et est financé par le Ministère de la Culture et le Ministère des Affaires Etrangères suédois.

L'ACCORD GENERAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES : L'AGCS EN SUEDE

Le 6 mai 2002, Ase Kleveland, directrice du *Swedish Film Institute*, déclarait :

²³ Comité d'attribution de bourses dans les domaines artistiques

²⁴ Fonds pour les Arts visuels

²⁵ Institut du concert suédois

²⁶ Institut du Film suédois

²⁷ Site Internet : <http://kultur.regeringen.se/inenglish/>

²⁸ Source : questionnaire en ligne

« Selon le modèle scandinave, tous ont le droit de s'exprimer et tous ont droit à des valeurs culturelles. La démocratie est un mode de vie et l'un de ses pré-requis est un média libre et équitable. Soixante-deux pour cent des films en Suède proviennent des États-Unis alors que les films européens sont distribués par plusieurs petites compagnies, ce qui nécessite une collaboration de plus en plus étroite afin d'en assurer la diffusion. Il n'y a aucune exception générale quant à la culture dans l'AGCS mais, dans l'article 151 du traité de l'Union européenne (UE), on déclare que chaque pays pourra développer sa propre politique culturelle, ce qui représente une contradiction intrinsèque. **Cependant, si nous voulons assurer l'existence future de la dimension culturelle, nous devons avoir des objectifs plus élevés en diversité culturelle.** Un marché libre ne doit pas être un objectif mais un outil permettant d'aller chercher des avantages sociaux et économiques pour la santé et la culture. Il est très difficile pour des petites compagnies et organisations d'avoir une influence sur les directives de l'UE ou sur le traité de l'AGCS. Si la possibilité d'avoir une influence est pratiquement inexistante, les gens perdront toute confiance d'y parvenir un jour. L'AGCS doit être une préoccupation pour tous et non seulement pour le secteur commercial ». ²⁹

▪ ***The Swedish foundation for culture heritage without borders***³⁰

Cette Organisation Non Gouvernementale intervient essentiellement dans des pays en conflit (Yougoslavie, Afghanistan, Irak,...) dans des projets de restauration et d'aide à la reconstruction. Elle fait notamment appel à des experts du *National Heritage Board*. L'ONG est financée par l'UNESCO, SIDA, le *National Heritage Board* et des financements privés.

Une large proportion de l'aide suédoise développée dans ces régions des Balkans par *The Swedish foundation for culture heritage without borders* intervient directement en matière de Droits de l'Homme et de démocratie. En Bosnie et au Kosovo, SIDA soutient les médias désormais apolitiques et libérés du joug des partis nationalistes. L'organisme encadre aussi les organisations qui œuvrent pour les femmes et pour l'égalité des sexes. En Macédoine, SIDA vient en aide aux associations et aux médias qui visent l'instauration de la paix et du dialogue entre les différentes ethnies. Le montant total alloué par SIDA pour ce projet s'élève à 665 000 SEK (environ 6 M€) pour l'année 2003.

▪ ***International Artists Studio program (IASPIS)***³¹

L'*International Artists Studio program*, basé à Stockholm, est un organisme financé par le gouvernement qui soutient l'action d'artistes suédois à l'étranger. Sa principale mission est de faciliter le dialogue et la collaboration entre des artistes suédois et des artistes étrangers. Les artistes suédois, jeunes ou plus expérimentés peuvent poser leur candidature pour réaliser des projets dans les studios de l'Académie royale des Beaux Arts à Stockholm. Les artistes étrangers sont invités par IASPIS pour une période de 2 à 6 mois, dans le cadre d'un projet particulier ou non. Le programme dispose de 10 studios à Stockholm, mais possède aussi des studios à Göteborg, Malmö et Umeå.

▪ ***Swedish Performing Rights Society (STIM)***³²

La *Swedish Performing Rights Society* protège les intérêts et les droits des auteurs et producteurs de musique en Suède. Via son réseau international, STIM représente les droits d'auteurs à l'étranger et a pour mission la promotion et la dissémination de la création musicale suédoise. La distribution de STIM aux auteurs, compositeurs et éditeurs, représente plus de 1 million SEK (environ 9 M€) depuis 2001. Cette hausse spectaculaire est le résultat du succès et du rayonnement inédit des auteurs suédois à l'international.

Les objectifs du STIM sont le suivi des acquisitions de droits de propriété musicale et littéraire par les différents artistes et la promotion, en collaboration avec des

²⁹ <http://www.incd.net/docs/Newsletter19F.htm> : Réseau international pour la diversité culturelle. Mai

2002 Bulletin 19

³⁰ Fondation suédoise pour l'héritage culturel sans frontières

³¹ Programme « Studio » pour les artistes internationaux

³² Compagnie de défense des droits des artistes

organisations étrangères, de l'intérêt économique de ses membres. STIM s'applique aussi à rendre ses travaux accessibles à tout public (octroi de licences) et veille au respect de ces droits³³

▪ **The Swedish Music Information Centre**³⁴

C'est le centre d'information et de documentation pour la protection des droits d'auteurs de musique suédoise au sein du STIM. En collaboration avec IFPI (*International Federation of the Phonographic Industry*), le *Swedish Music Information Centre* dirige *Export Music Sweden*. Ce dernier soutient et coordonne les activités qui contribuent au succès de la musique suédoise à l'étranger, notamment la musique populaire. Les projets les plus importants sont notamment « MIDEM » à Cannes, France, et « PopKomm » à Cologne, Allemagne.

Le centre est aussi membre de plusieurs organisations musicales internationales, avec lesquelles il entretient des relations privilégiées, telles que IAMIC³⁵, l'organisation internationale qui rassemble 43 centres d'informations musicales dans plus de 38 pays, EMO (*European Music Office*) et ECPNM (*European Conference of Promoters of New Music*).

▪ **The Swedish Travelling Exhibitions**³⁶

Il existe en Suède, quatre types de musées : nationaux, régionaux, municipaux et indépendants. Ces musées proposent aux enfants, jeunes et adultes des activités de création artistique et d'expression culturelle sous forme d'ateliers de modelage et de programmes interactifs. Ces derniers mettent en relation des professeurs, des architectes et des jeunes à travers tout le pays.

Un exemple de programme éducatif : « *Avatar* » (1998-2000) traite de la question de l'identité dans une société de plus en plus sous l'emprise des médias. Les artistes qui ont participé à cette exposition sont suédois, anglais et japonais. Ils ont utilisé plusieurs supports tels que la projection vidéo, les ordinateurs, la photographie et l'électronique.

« *Exhibition on board* », est une exposition ambulante qui s'est tenue dans plus de 18 ports à travers l'Europe (Suède, Danemark, Norvège, Finlande, les îles Shetland et Estonie). Cette tournée s'est déroulée de l'été 1999 à l'été 2000 et ce, dans le cadre de la proclamation de Stockholm « Capitale Culturelle Européenne »³⁷

³³ Site Internet : <http://www.stim.se/stim/prod/stimsajt.nsf/AllDocuments/>

³⁴ Centre d'Information sur la musique suédoise

³⁵ Site Internet : <http://www.iamic.net/about/mission.html>

³⁶ Expositions itinérantes suédoises

³⁷ *Swedish Travelling Exhibition: From kits to Internet projects: Role in Swedish cultural policy.*

5 Annexes

▪ Liste des personnes rencontrées

- Ministère de la culture – Secrétariat pour la Coopération et le Développement
Mme Charlotte Brunnberg, directeur adjoint
- Ministère de la Culture – Secrétariat pour la Coopération et le Développement
M. Hans Enflo
- Ministère des Affaires Etrangères
Mme Ingrid Iremark
M. Lars Georgsson
- *Swedish Institute* – Département Culture et Société
Mme Charlotte Juul, project manager
Mme Kerstin Pehrsson, Area manager
M. Erland Ringborg
- SIDA
Mme Lena Johansson (contact par e-mail et telephone)
- *National Heritage Board*, service des relations internationales
Mme Lena Flodin

▪ Bibliographie

- *A Decade with Central and Eastern Europe. A summary from the Swedish Institute*
- *Policy for Sida's international development cooperation in the field of culture. March 2000*
- *Facts & Figures 2002 Culture Sector. Sida. June 2003 – Division for Media and Culture*
- *The Swedish Institute*
- *The export performance of the Swedish music industry, An update for the year 2001- A report from Export Music Sweden, Compiled by Mr. Kim Forss, PhD and Ms. Katerina Podolieva, Andante – Tools for Thinking, November 2002*

▪ Sites Internet

- Site Internet du Ministère de la Culture : <http://www.kultur.regeringen.se>
- Site Internet du Ministère des Affaires Etrangères : <http://www.utrikes.regeringen.se>
- Site Internet du *National Council of Cultural Affairs* : <http://www.kur.se/>
- Site Internet du *Swedish Institute*: <http://www.si.se/>